

Listen to this article

En exposant ce que nous pensons du spiritisme, nous nous trouverons en opposition avec deux catégories de gens, dont les uns — le grand nombre — nieront la réalité des expériences spiritistes et maintiendront qu’elles sont l’œuvre d’habiles prestidigitateurs, alors que les autres nous répondront que le diable et les démons ou les mauvais esprits, n’existent pas du tout. Ah ! Combien le professeur de théologie Adam Clark avait raison en rappelant que le diable, afin d’avoir plus d’influence sur les hommes leur suggère lui-même la pensée qu’il n’existe pas du tout. C’est bien le meilleur moyen de tromper la vigilance de ceux qui le haïssent, et son succès n’est que trop souvent assuré par ce moyen. Et ne nous trompons point : bien souvent les personnes qui se croyaient loin de toute tentation d’ajouter foi aux dires des spiritistes, en sont devenus des disciples fervents, s’étant convaincus, que bien réellement les spiritistes sont en mesure d’accomplir des choses extraordinaires, dépassant l’action humaine.

Ce n’est donc pas en niant la réalité, l’authenticité pour ainsi dire, des expériences spiritistes, mais en cherchant l’explication dans la Parole de Dieu qui est une lampe sur notre chemin, que nous pouvons nous sauvegarder de l’influence que le malin cherche à obtenir sur nous par le canal du spiritisme. Nous ne servirons à nos lecteurs aucun récit détaillé d’expériences spiritistes. Ce serait une répétition inepte de choses qu’ils pourraient lire autre part. Le but que nous nous posons est de tirer au grand jour en quoi consiste l’erreur dont les spiritistes sont victimes eux-mêmes.

En effet, ils prétendent que les agents invisibles de leurs expériences sont des êtres humains qui avaient vécu sur la terre, qui avaient paru mourir, mais qui, en réalité, seraient plus vivants qu’auparavant, jouissant de facultés supérieures à celles dont ils étaient doués dans leur vie terrestre. Les expériences spiritistes sont en conséquence évoquées en faveur de la doctrine antiscripturaire de la survivance, qui a supplanté l’espoir unique donné à l’humanité par la promesse d’une résurrection. Cette résurrection devient une superfétation du moment que les morts

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

ne sont pas morts, et les preuves invoquées en faveur de la survivance seraient autant de négations de la résurrection, sans laquelle cependant, suivant le témoignage de St-Paul, même ceux qui sont morts en Christ auraient péris » — (1 Cor. 15:13, 18; Job 14:21; PS. 146 : 4 ; Eccl. 9 : 5—6) — seraient perdus (et non pas au ciel ainsi que nous l’avons appris jadis, au temps où le jour millénaire n’avait pas encore commencé à poindre).

Mais quoique antiscripturaires, les prétentions des spiritistes sont généralement acceptées, soutenues qu’elles sont par le clergé de toutes les dénominations qui enseignent la survivance et en font même un article de foi très important. Ayant ainsi gagné la confiance du chrétien mis sur une fausse piste par les enseignements de ses théologiens, les spirites jouissent dans beaucoup de milieux d’une certaine considération. Arrivés à ce point ils ne craignent plus *d’avouer eux-mêmes,* que parmi les esprits qui leur répondent, il y en a qui mentent et les trompent. Mais le disciple déjà gagné à la chose ne remarque plus le changement de coulisses. Il était venu assister aux expériences spiritistes pour avoir des nouvelles des morts qui lui avaient été chers, mais ébloui par les premières expériences, il a pris une telle confiance en les spirites, que ceux-ci peuvent risquer de substituer aux ,,âmes errantes » des décédés que le disciple avait jadis estimés et aimés, des esprits menteurs et trompeurs, sans éveiller les soupçons de l’adepte. Et pourtant on connaît des cas où des curieux imprudents ont payé cher les conseils reçus miraculeusement et suivis de bonne foi!

98 Janvier 1905

Mais qui sont donc ces esprits qui font croire qu’ils sont les “ âmes ” des morts? L’Ecriture Sainte atteste formellement a maint endroit que les morts ne peuvent faire aucun message avant leur résurrection.

Si donc les agents au service des spirites prétendent être les âmes des morts, ils mentent et trompent leurs clients. Les spiritistes ont en conséquence bien raison de se méfier d’eux. Mais il y a plus. Non pas quelques-uns seulement, mais *tous* ces esprits sont nommés des esprits-,,mauvais », des esprits „ menteurs », des esprits-séducteurs » par la parole de Dieu. C’est pour cela, qu’elle interdit formellement aux hommes d’avoir recours à leur intervention. Ce sont, suivant son témoignage,

ces anges qui n’ont pas conservé leur demeure originelle (Jude v. 6), un certain nombre de ces anges auxquels Dieu avait permis le gouvernement de l’humanité avant le déluge afin qu’ils la relèvent de son état de déchéance dans laquelle l’avait plongée le péché. Cette mission leur avait été confiée afin que leur insuccès prouve à tout le monde qu’il n’y a qu’un remède pour le péché, savoir le rétablissement de toutes choses par la mort expiatoire de Jésus, d’abord et puis par le règne millénaire du Christ. Ces anges, loin de restaurer le genre humain péchèrent eux-mêmes, abusant des pouvoirs qui leur étaient donnés, abusant en particulier de la faculté de matérialisation pour vivre maritalement avec les filles des hommes (Gen. 6 : 1-6). Mais leur descendance bâtarde fut anéantie par le déluge et eux-mêmes furent privés de leurs pouvoirs, de la faculté de matérialisation, et en même temps séparés des anges restés saints et qui n’avaient point abandonné leur propre demeure (nature) originelle. St-Pierre parle de cette séparation (2 Pierre 2:4); il s’accorde avec Jude (v. 6) pour dire que ces anges sont soumis à certaines restrictions. Ils ont été précipités de leur demeure céleste dans “ 1’âbime ” [tartarus c.à.d. „ dégradés »] qui dans l’espace, signifie l’atmosphère terrestre, qui est opaque pour eux maintenant et qu’ils ne peuvent pas plus quitter que les hommes ou les bêtes ne le peuvent. Cette prison leur a été assignée jusqu’au grand jour du jugement millénaire, où l’occasion de retourner à leur état originel, leur sera donnée, et nous sommes à nous demander si ce jour où la lumière millénaire blanchit déjà l’horizon, ils ne commencent pas à jouir d’une plus grande liberté, notamment du pouvoir de matérialisation au grand jour. C’est bien là l’ambition des spirites de pouvoir produire leurs agents au grand jour, après avoir réussi de les faire agir dans des salles tout éclairées.

Mais ces anges déchus, ces démons sont autre chose que Satan le prince des démons, dont le péché remonte bien plus haut. Longtemps il fut le seul être spirituel en conflit avec Dieu. Etant un ange d’un grade supérieur il avait aspiré à être le rival de Dieu. Non content d’occuper une haute position dans le gouvernement de l’univers, il rêvait d’être le souverain d’une parcelle de l’univers. C’est sur l’homme qu’il porta ses regards et la Bible et l’histoire nous font voir jusqu’à quel point il a réussi. Dieu soit loué que les temps de rétablissement sont proches et que la domination de Satan va prendre fin.

Mais en attendant, il est encore le prince de ce monde, ,,et agit dans les fils de la

désobéissance », il est à l’œuvre dans le cœur des gens qui ne croient pas. Grand est le nombre de ceux qui le suivent et le servent à leur insu ou intentionnellement. Inutile de dire que la déchéance d’autres anges fut pour lui une bonne aubaine, car elle lui amena d’autres agents par lesquels, il put exercer son pouvoir sur la terre. C ‘est pour cela que l’Ecriture le nomme aussi : ,,prince des démons. » — Luc 11 : 15.

Ces mauvais esprits ne savent probablement guère à quoi s’intéresser entre eux. De même que les méchants parmi les hommes préfèrent s’occuper à leur façon des purs et tâchent de leur faire du tort, ainsi ces démons prennent plaisir à la débauche et à la décadence du genre humain qui en résulte. La débauche avait fait jadis leur joie, de nos jours encore ils poussent dans cette voie tous ceux qui entrent en relation avec eux, et ils continuent à s’emparer avant tout des femmes (à peu près tous les médiums sont du genre féminin).

Mais nous savons fort bien que beaucoup de chrétiens partagent maintenant l’opinion que le Seigneur et les apôtres se soient trompés en attribuant à l’influence de démons certaines maladies considérées de nos jours soit comme mauvais penchants humains, soit comme affections mentales. Mais on conviendra que si notre Seigneur s’est trompé ici, ses enseignements en seront sensiblement amoindris dans les autres domaines.

D’ailleurs la parole de Dieu reconnaît explicitement l’existence de démons, d’êtres *personnels et intelîtpenïs.*

Voici quelques passages à l’appui de notre dire *(tract.de Laus.):*

Jac. 2:19 : ,,*Tu crois qu’il y a un seul Dieu ; tu fais bien, les démons croient aussi, et ils frissonnent. »*

Luc 4 :41: ,,*Tu es le Christ, le Fils de Dieu. » ,,Et les réprimandant il ne leur permettait pas [à l’avenir] de parler, comme connaissant qu’il était le Christ. »*

Act 19 :15: ,,*Je connais Jésus et je sais qui est Paul, mais vous, qui êtes-vous?’. »*

(Comparez encore le récit: Act. 16 ; 16—19).

Mais supposons un instant que ces esprits dont l’Ecriture parle, soient les âmes d’hommes ou de femmes méchants; comment alors se fait-il que ces âmes qui, selon la manière de voir de la plupart de ceux qui croient à la survivance, seraient allées aux enfers lors de la mort de leur corps, soient libres de circuler ? Retourneraient-elles dans ce lieu imaginaire — Dieu soit loué — de tourments éternels, si elles pouvaient en sortir ? Mais quoiqu’il soit dûment avéré que les morts ne jouent aucun rôle dans la sorcellerie de tout genre, celle-ci n’est pas, ainsi que beaucoup le croient, purement imaginaire. L’Exode nous en fournit un exemple. Jannès et Jambrès furent capables d’imiter certains prodiges de Moïse, mais Dieu



les empêcha d’en faire autant dans le pays de Gosen et d’étendre ainsi les premiers fléaux aux Israélites. Ce n’est pas contre des dangers imaginaires que l’homme est mis en garde par la parole de Dieu.

Lisez attentivement: Ex. 22 : 18; Deut. 18 : 9-12; Lév. 19 :31; 20:6-27; 2 Rois 21:2-11 ; 1 Chron. 10 :13-14; Actes 16:16-18; Gal. 5:19-21; Apoc. 21:8; Es. 8 :19, 20; 19:3.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 